



Imposition de Dividendes Brésil en France

Par **Bgates**, le **05/11/2018** à **13:16**

Bonjour,

Je dispose d'une société au Brésil. En sachant que les dividendes au Brésil ne sont pas imposés (taux 0%) pour les résidents Brésiliens et que pour les résidents non Brésilien, une taxe de 15% est appliquée à la source, devrais-je payer des taxes en France sur ces revenus ?

Merci d'avance ! [smile3]